

Document d'objectifs Natura 2000
Station d'*Anchusa crispa* de Cannella (SPN 604)
Seconde réunion du Comité de pilotage



Objet : Compte-rendu de la deuxième réunion du comité de pilotage

Date : le 27 février 2002

Lieu : Mairie de Sari Solenzara

Ordre du jour :

- ✓ Validation du compte-rendu de la première réunion du comité
- ✓ Présentation de la première version du document d'objectifs
- ✓ Questions/réponses.

Etaient présents :

Sous Préfecture de Sartène

GAZIO Jean-Hervé Sous-Préfet

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

GRZELEC Pierre Technicien forestier - chargé de mission Natura 2000

Mairie de Sari Solenzara

TOMA Jean Maire

Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

CASTELLI Marie-Luce Département Ecosystèmes Terrestres

Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud

CASANOVA Marie Rose

Délégation Régionale au Tourisme

DENARIE François

Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)

ARRIGHI François

Conservatoire Régional des Sites de Corse

FAGGIO Gilles

BOSC Valérie

Représentant des socio-professionnels

SUZZARINI Laurent Gérant du Camping Snack-bar « Le Grand Bleu »

QUILICI André Gérant « La Dolce Vita »

Cabinet d'étude Max consultant

BOULMER Max Directeur - Opérateur du document d'objectifs

LORENZONI Corinne Directrice de l'Agence Rhône Méditerranée Corse

M. le Sous-Préfet ouvre la séance et propose en premier lieu de valider le compte rendu de la première réunion du comité de pilotage du 26 février 2001.

Mme CASANOVA précise que son nom est CASANOVA et non CASANOVE.

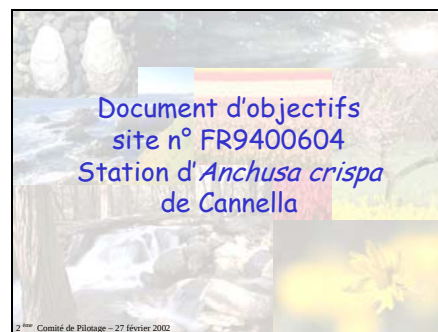
Le compte rendu est validé par les membres du comité.

M. le Sous-Préfet rappelle que l'objet de ce deuxième comité est la validation du document d'objectifs de la station d'*Anchusa crispa* de Cannella. Il passe ensuite la parole à Monsieur le Maire de Sari Solenzara.

M. le Maire remercie les membres du comité de leur présence.

Une présentation du document d'objectifs provisoire est faite par le cabinet **Max consultant**.

Mlle Lorenzoni présente la première partie du Document d'objectifs.



Pour commencer un bref rappel sur Natura 2000. A l'origine du Réseau Ecologique Communautaire Natura 2000 deux Directives : la Directive dite « Habitats » et la Directive dite « Oiseaux ».

La Directive « Habitats » avec une liste d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (liste des habitats en annexe I et liste des espèces en annexe II).

A partir de ces listes un inventaire scientifique a été réalisé. A la suite de ce dernier une liste de sites proposés comme d'Importance Communautaire (pSIC) a été envoyée à la Commission Européenne.

L'Europe confirme les Sites d'Importance Communautaire (SIC) et la France désigne ses SIC en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

La Directive « Oiseaux » permet la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS). L'ensemble ZSC et ZPS forme le réseau Natura 2000.

En 2004, conformément à la Directive « habitats » la France devra communiquer à la Commission Européenne la liste des ZSC désignées sur son territoire. Cet envoi s'accompagnera pour chaque ZSC d'un document d'objectifs qui fera office de plan de gestion.

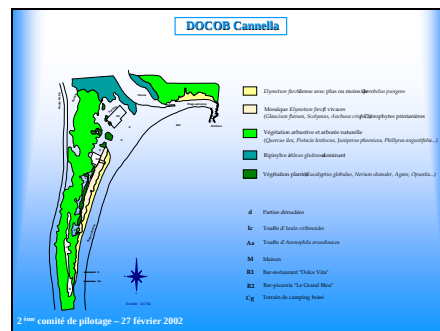


Le document d'objectifs se décompose en trois phases : l'inventaire et l'analyse de l'existant, la hiérarchisation des enjeux et les propositions de gestion.

Durant la première phase de l'étude qui est un constat de l'existant, des inventaires complémentaires ont été réalisés.

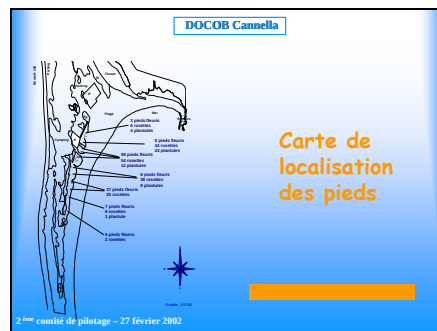
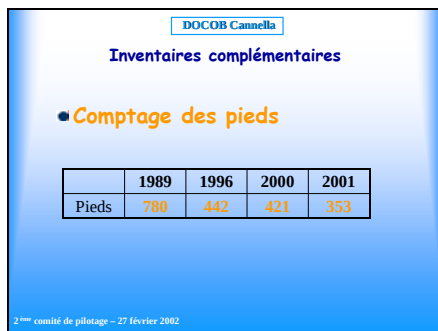


3 types d'habitats ont été recensés : la végétation de la partie haute de la plage, la végétation de la pente de la dune et la végétation du sommet de la dune.



La végétation du sommet de la dune est un maquis de Chêne vert. En avant de ce maquis des restes d'un fourré à *Pistacia lentiscus* (lentisque), *Juniperus phoenicea* (Genévrier de Phénicie et des espèces plantées (Agave, Eucalyptus...)).

Une cartographie de ces différents habitats a été dressée.



Autre inventaire complémentaire : le comptage des pieds d'*Anchusa crispa* (seul espèce de la Directive présente sur le site).

Un comptage et une cartographie précise des pieds d'*Anchusa crispa* a été réalisée en mai 2001.

Ce comptage avait déjà été effectué en 1979, 1996 et 2000 par G. PARADIS.

Sur le tableau ci-dessus nous pouvons constater que le nombre d'individus est en nette régression depuis 12 ans. On observe une perte de 16 % des effectifs entre 2000 et 2001.



Les activités humaines présentes sur le site ont également été inventoriées. Le tourisme avec un bar « La Dolce Vita » et un snack-bar camping « Le grand Bleu » est la seule activité à noter.



DOCOB Cannella

Analyse écologique

- **Exigences de l'espèce et l'habitat**

Anchusa crispa

- Strictement littorale
- Substrat sableux à granulométrie variable
- Ensoleillement suffisant
- Forte imbibition par de l'eau douce
- Richesse en éléments minéraux

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

Après cette série d'inventaires une analyse écologique semble nécessaire. Dans cette analyse écologique sont définis les exigences de l'espèce et de son habitat ainsi que leur état de conservation.

DOCOB Cannella

Analyse écologique

- **Indicateurs de l'état de conservation**

- Nombre de pieds
- Espèces caractéristiques de l'habitat

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

DOCOB Cannella

Analyse écologique

- **Protocole de suivi**

- Comptage des pieds et leur localisation tous les ans
- Relevés de végétation et une cartographie des habitats tous les 2ans

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

Pour définir un état de conservation d'*Anchusa crispa* et de son habitat il faut définir des indicateurs.

Les indicateurs définis précédemment devront faire l'objet d'un suivi. Pour cela un protocole a été mis au point. Il consiste en un comptage des pieds d'*Anchusa crispa* avec leur localisation exacte, des relevés phytosociologiques, une cartographie des habitats.

DOCOB Cannella

Analyse écologique

- Analyse des facteurs ayant un impact sur *Anchusa crispa*

Facteurs naturels

- Recouvrement sableux
- Erosion marine
- Erosion lors des crues

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

DOCOB Cannella

Analyse écologique

- Analyse des facteurs ayant un impact sur *Anchusa crispa*

Facteurs humains

- Piétinement, Arrachage
- Nettoyage mécanique de la plage
- Passage des véhicules
- Expansion des Griffes de sorcière
- Sécheresse du substrat

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

L'analyse écologique prend en compte également les facteurs ayant un impact sur *Anchusa crispa* et son habitat.



DOCOB Cannella

Hiérarchisation des enjeux

- En fonction de la valeur patrimoniale
- En fonction de l'urgence des mesures à prendre

2^{ème} comité de pilotage – 27 février 2002

Deux types de hiérarchisation sont possibles : un classement d'après la valeur patrimoniale, un classement d'après l'urgence des mesures à prendre.

A Cannella, tout doit être fait pour conserver en l'état, voir même renforcer la population d' *Anchusa crispa*, classée espèce prioritaire au titre de la Directive «Habitats».